



Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives aux principales incidences négatives en matière de durabilité

(Article 4 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers)

GMF Vie est une entreprise d'assurance du Groupe Covéa. Le Groupe Covéa gère des relations financières fortes et durables avec les entreprises qui le composent. Il a pour mission de veiller à la pérennité et au développement de ses entreprises.

À ce titre, GMF Vie applique les politiques de diligence raisonnable relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité établies par le Groupe Covéa.

Le Règlement Européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation) n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers crée de nouvelles obligations de transparence en matière de durabilité pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers.

Informations sur leurs politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents et description des principales incidences négatives en matière de durabilité et de toutes mesures prises à cet égard ou, le cas échéant, prévues

Pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le Groupe Covéa privilégie une gestion déléguée auprès de deux structures intra groupe dédiées :

- Gestion des actifs mobiliers : Covéa Finance
- Gestion des actifs immobiliers : Covéa Immobilier

La dimension ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et la durabilité sont au cœur de la politique d'investissement. La conviction forte qui anime le Groupe est que les trois piliers de l'ESG doivent se développer de manière progressive et homogène, afin de préserver un équilibre pérenne. Ainsi déployées, les pratiques ESG apportent une valeur ajoutée à la gestion des portefeuilles et contribuent à la maîtrise des risques des investissements.

Le Groupe Covéa prend en compte pour la gestion de ses actifs des critères de durabilité à la fois Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Cette prise en compte repose sur :

- une démarche générale de Covéa Finance pour la gestion des valeurs mobilières du Groupe formalisée à travers une politique ESG, une politique d'exclusion (intègre des exclusions normatives, sectorielles, et thématiques - charbon) et une politique d'engagement actionnarial,
- l'engagement de Covéa Immobilier dans des programmes d'investissement ou de rénovation du patrimoine en intégrant les critères environnementaux,
- la publication d'un rapport annuel – rapport ESG (conformément aux dispositions de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique) qui précise comment les critères ESG sont pris en compte dans la politique d'investissement de Covéa.

Plus spécifiquement sur les valeurs mobilières

Covéa Finance : 20 ans d'investissement socialement responsable !

L'investissement socialement responsable et l'étude des critères E, S et G, s'inscrivent chez Covéa Finance dans la durée, et remontent à l'année 2001, avec la création du fonds Covéa Finance Flexible ISR (à l'époque « Covéa Finance Horizon Durable »). Depuis 20 ans, l'ambition s'est construite sous la forme de l'intégration : intégration de la recherche ESG au sein de la gestion, intégration de l'analyse extra-financière à l'analyse financière, intégration de Covéa Finance au sein de nombreux groupes de place (AFG, FFA, etc...).

Aujourd'hui, dans la continuité de cette volonté de transparence (dès 2016 était publié à titre volontaire un rapport ESG, en concordance avec la loi sur la transition énergétique), une étape supplémentaire est franchie en partageant la façon dont Covéa Finance répond aux exigences du règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021 :

Prise en compte des risques de durabilité

Une conviction, c'est que la prise en compte de critères ESG vient compléter et enrichir la vision de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles en limitant le risque de durabilité. Mais Covéa Finance estime également qu'une gestion responsable, prenant en compte des critères ESG, aide à réaliser une appréciation plus globale non seulement des risques mais aussi des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Une conviction, c'est que l'ESG les aide à remplir au mieux leur mandat de gestion, toujours fidèle au crédo : « La finance au service de l'assurance », et toujours fidèle au souhait de ne pas privilégier un pilier par rapport à l'autre, en prenant en compte de façon équilibrée les éléments environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance.

Directement rattachée à un membre du Comité de Direction de Covéa Finance, l'équipe d'analyse financière et extra-financière a pour vocation de partager avec les gérants ses travaux mais aussi d'apporter son soutien à la gamme de fonds :

- études d'émetteurs privés ou publics (plus de 600 études et notations réalisées sur des émetteurs privés depuis la création de l'équipe, qui compte aujourd'hui 12 collaborateurs, suivi des émetteurs publics de l'univers d'investissement avec l'aide d'une équipe économique de 5 personnes)
- suivi des controverses, à l'aide d'un prestataire, mais avec une matrice de criticité propre à Covéa Finance, intégrant notamment le respect des préceptes du Pacte Mondial des Nations Unies
- dialogue actionnarial et vote aux Assemblées Générales, matérialisés dans la politique d'engagement
- gestion de la liste d'exclusion, portant sur le tabac, les jeux d'argent et de pari, les armes controversées et le charbon, encore renforcée en 2020 sur ce dernier aspect, avec l'introduction de seuils en absolu ainsi qu'un tableau de sortie jusqu'en 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour les pays hors OCDE
- suivi des différents labels extra-financiers (label ISR, label Finansol, label Relance...)

Principes d'analyse de durabilité

Dans le cadre de la démarche ESG, deux méthodologies internes d'appréciation des émetteurs portant sur les émetteurs souverains ont été définies d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part.

> Périmètre des **émetteurs souverains** (54 % des encours totaux au 31/12/2020)

Les appréciations des analystes ESG sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque mondiale, Nations unies, OCDE, etc.).

Une appréciation (Satisfaisant/Vert, Moyen/Orange, Insuffisant/Rouge) est attribuée par pays pour chaque pilier E, S et G :

- Environnement dont risque climat, gouvernance environnementale, gestion de la ressource en eau, pollution de l'air, déforestation, taux de valorisation des déchets, etc.

- Social dont santé (dépenses de santé par habitant, malnutrition, etc.), conditions de travail (esclavage moderne, taux de chômage, etc.), éducation (quantité et qualité) ainsi que diversité et inégalités des richesses, etc.
- Gouvernance dont Droits humains (caractère démocratique, liberté de la presse, etc.), corruption, efficacité du gouvernement et pratiques fiscales, etc.

> Périmètre des **émetteurs privés** (20,1 % des encours totaux au 31/12/2020)

Les fiches d'analyse produites par les analystes financiers et extra-financiers reposent essentiellement sur :

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport Climat, site internet...);
- les données relatives au climat et à la transition énergétique fournies par le prestataire London Stock Exchange group ;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex. : controverses, tendances, pratiques...);
- tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG) ;
- les données fournies par un prestataire externe spécialisé concernant les controverses des émetteurs privés complétées d'une matrice de matérialité réalisée en interne.

Pour chaque pilier « Environnement », « Social » et « Gouvernance » Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés. Pour chacun de ces indicateurs et critères, une appréciation est établie :

- positive : va au-delà des attentes de Covéa Finance ;
- neutre : est en ligne avec les attentes de Covéa Finance ;
- négative : présente un certain retard au regard des attentes de Covéa Finance.

La consolidation de ces appréciations par indicateurs puis par critères permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. La dégradation soudaine d'une appréciation peut déclencher l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre, mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Exemples de critères :

- Environnement : émissions GES, production / traitement des déchets, biodiversité...
- Social : parité H/F, rétention des talents, critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement...
- Gouvernance : transparence des politiques et rapports de rémunération, séparation des pouvoirs, indépendance du conseil, durée des mandats...

Prise en compte des incidences négatives

Sur la base des 32 indicateurs mentionnés par le SFDR, Covéa Finance a réalisé un exercice d'identification des principales incidences négatives en matière de durabilité et des moyens qu'elle met en œuvre afin d'en assurer le suivi.

Pour ce qui concerne plus précisément les indicateurs environnementaux que sont les émissions de Gaz à Effet de Serre, l'empreinte carbone et l'intensité carbone, ces éléments font d'ores et déjà l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, avec l'aide d'un prestataire, ainsi que d'une publication sur les différents supports de reporting y compris le rapport annuel ESG de Covéa Finance (III.1.f Notre contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique et III.2.c Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique).

Concernant les énergies fossiles, un engagement, au travers de la politique d'exclusion, à exclure (entre autres) le charbon des investissements, à la fois sur des seuils relatifs et sur des seuils absolus,

sur la base d'un calendrier de désengagement. Covéa Finance a par ailleurs mené l'an dernier, à l'attention des sociétés concernées, une campagne d'engagement actionnarial visant à sensibiliser ces entreprises aux conséquences de leur utilisation de cette énergie fossile, et à la qualité de leur communication sur ces éléments.

Toujours dans l'Environnement, Covéa Finance, adhérent du CDP (Carbon Disclosure Project), sera comme l'an dernier partie prenante de dialogues actionnariaux concernant non seulement le Climat, mais aussi l'Eau et la Déforestation. Ces échanges avec les entreprises permettent par ailleurs d'approfondir les connaissances et le suivi des risques liés au changement climatique et des risques liés à la biodiversité, et nourrissent les travaux à destination des gérants.

Enfin les autres indicateurs, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou sociétaux, sont pris en compte de façon exhaustive dans une trame interne d'éléments à examiner systématiquement par l'équipe d'analystes financiers et extra-financiers lors d'une analyse de société, laquelle est transmise et discutée avec les gérants en comité de gestion, et donc prise en compte dans le processus d'investissement.

Dernier point concernant l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris : le positionnement du portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique fait l'objet d'une étude annuelle dont les résultats sont communiqués dans le rapport ESG de Covéa Finance. (III.2.b Trajectoire 2°C).

Plus spécifiquement sur l'immobilier direct

Covéa Immobilier, en charge de la gestion de l'ensemble du patrimoine immobilier de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement immobilier.

Pour Covéa Immobilier, les critères majeurs d'analyse sont la diminution des consommations énergétiques et de son empreinte carbone, tout en maîtrisant les coûts d'investissement nécessaires pour les obtenir. À cet effet, un suivi de ces consommations et des investissements environnementaux a été mis en place. Afin de mesurer les efforts réalisés sur le critère environnemental, Covéa Immobilier a fait le choix de publier l'empreinte carbone des immeubles de placement qu'il gère. Les informations utiles aux analyses sont issues des bases de données des fournisseurs et des outils de contrôle de gestion interne. Les annexes environnementales signées sur l'ensemble des baux de bureaux et de commerces d'une surface supérieure à 1 000 m² ont vocation à sensibiliser les locataires aux économies d'énergie, d'eau, et à la réduction des déchets.

En matière environnementale, Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles de placement dont il est le gérant pour le compte des sociétés du Groupe. L'objectif est de réduire la consommation énergétique sur les immeubles restructurés et labellisés de 40 % sur les cinq usages réglementaires et de s'inscrire dans une démarche vertueuse afin de se mettre en conformité avec les exigences stipulées par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Bref résumé des politiques d'engagement, conformément à l'article 3 octies de la directive 2007/36/CE, le cas échéant

Le Groupe Covéa, en matière de valeurs mobilières, s'appuie sur la politique d'engagement actionnarial de sa société de gestion d'actifs Covéa Finance. Le document est disponible sur le site internet www.covea-finance.fr

Mention de leur respect des codes relatifs à un comportement responsable des entreprises et des normes internationalement reconnues en matière de diligence raisonnable et de communication d'informations et, le cas échéant, de leur degré d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris

Le Groupe Covéa est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Par ailleurs, le Groupe est très engagé tant en interne qu'en externe :

- en interne : un groupe de travail intra-Groupe « Task Force Covéa sur le reporting article 173 » a été créé dès mars 2016. Par exemple, plusieurs thématiques y ont été abordées :

- les évolutions réglementaires,
 - le pilotage de la production des rapports ESG,
 - l'étude d'un échantillon représentatif de rapports ESG (publiés en réponse à l'art. 173-VI),
 - la coordination des travaux,
 - ou encore le retour d'information sur les groupes de travail de place.
- en externe : Covéa contribue activement à la réflexion collective sur les pratiques ESG au sein de différents groupes de travail organisés par les principales associations et fédérations professionnelles du secteur de l'assurance et de la finance et a mandaté Covéa Finance pour le représenter au sein de ces instances de place.

Concernant spécifiquement l'immobilier direct, l'engagement de Covéa Immobilier, et de ce fait de l'ensemble du groupe Covéa, se traduit également par la signature de chartes pour le développement durable, afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale du parc immobilier de Covéa.

Ainsi, Covéa Immobilier a adhéré à la charte de la gestion de l'eau de la ville de Paris, la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires, au plan développement durable pour les bâtiments tertiaires et la charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab).

Covéa immobilier réalise systématiquement un audit développement durable avant chaque grand projet de restructuration. En complément de cette démarche, les premières opérations d'économie circulaire ont été réalisées, et ont permis de remettre sur le marché de nombreux éléments/matériaux faisant l'objet de recyclage (booster de réemploi).

Enfin, Covéa Immobilier mène des audits d'immeuble en vue d'identifier les leviers d'attractivité pour le bien-être, la santé, la biodiversité, la qualité des sols, la pédagogie, le lien social et l'agriculture urbaine.